

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

**Autorité nationale des jeux**

---

**DÉCISION N° 2020-P-012 DU 9 JUILLET 2020  
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX**

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard ;

Vu le décret n° 2017-547 du 13 avril 2017 relatif à la gestion des instruments financiers détenus par les fonctionnaires ou les agents occupant certains emplois civils ;

Vu le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-199 du 4 mars 2020 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le décret du 15 juin 2020 portant nomination des membres du collège de l'Autorité nationale des jeux,

**Décide :**

**Article 1er** : M. Rémi LATASTE, premier conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, est nommé directeur général de l'Autorité nationale des jeux à compter du 17 juin 2020 ;

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Autorité nationale des jeux.

Fait à Paris, le 9 juillet 2020.

**La Présidente de l'Autorité nationale des jeux**

**I. FALQUE-PIERROTIN**